

de telle façon qu'elles permettent à l'Est et à l'Ouest de négocier simultanément différents aspects du traité. Les nouvelles propositions sont généralement présentées lors des séances plénières hebdomadaires, auquel moment les membres procèdent à un premier échange de vues. Chaque proposition est alors attribuée à l'un des groupes de travail pour examen plus détaillé et négociation. Selon la complexité de la proposition, le groupe de travail peut décider d'établir des "groupes de contact" officieux, qui donnent aux vingt-trois pays participant aux négociations l'occasion de se rencontrer pour échanger des vues de façon informelle. Les réunions des groupes de travail et de contact regroupent les représentants des vingt-trois pays, mais les négociateurs des pays occidentaux se rencontrent plusieurs fois par semaine pour coordonner leur approche.

Le Canada participe activement à toutes les consultations des pays occidentaux et à toutes les réunions des vingt-trois. Étant donné sa compétence dans le domaine, il préside les travaux du groupe de contact officieux sur la vérification. La délégation canadienne à Vienne, qui est accréditée à la fois aux négociations FCE et aux négociations CSBM, se compose de trois officiels d'AECEC, de deux conseillers du ministère de la Défense nationale et d'un ambassadeur, qui est le chef de la délégation pour les deux négociations. ■

La CD des Nations Unies se réunit pour la dernière fois selon "l'ancienne formule"

La Commission du désarmement (CD) des Nations Unies tiendra sa session annuelle entre les 7 et 29 mai au siège de l'Organisation des Nations Unies à New York. Il s'agira d'une session de transition étant donné qu'à partir de 1991, la CD se réunira selon une "nouvelle formule" ayant pour but d'accroître l'efficacité de l'organisme.

Au cours de la session de 1990, la Commission se penchera sur diverses questions touchant au désarmement, lesquelles ont toutes, sauf une, été reportées de la session de 1989. Le nouveau point à l'ordre du jour est intitulé "Informations objectives sur les questions militaires", et il avait été demandé, dans la résolution 44-116E de l'AGNU de l'automne dernier que le Canada a coparrainée, qu'il soit inscrit à l'ordre du jour de la session de 1990 de la CD. Parmi les points qui ont été reportés de sessions antérieures figurent le désarmement nucléaire, la puissance nucléaire de l'Afrique du Sud, le rôle de l'ONU en matière de désarmement, les armes navales, les armes conventionnelles et la troisième décennie du désarmement.

Les réformes de la CD qui entreront en vigueur en 1991 seront vraisemblablement fondées sur le document intitulé "Moyens d'améliorer le fonction-

nement de la Commission du désarmement", qui était annexé à la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies de 1989, elle-même intitulée "Rapport de la Commission du désarmement" (44-119C), et qui fut adoptée par consensus. Figurait dans ce document une recommandation selon laquelle la CD devrait s'efforcer d'achever, à sa session de 1990, l'examen de tous les points de son ordre du jour, à l'exception de tout nouveau point.

Le Canada est un partisan convaincu de la réforme de la CD; aussi se consacrera-t-il à faire aboutir de manière satisfaisante le plus grand nombre possible de points à l'ordre du jour cette année, afin que la CD puisse commencer l'examen de nouvelles questions à la session de 1991. Étant donné qu'il appuie fermement le concept de l'information objective sur les questions militaires, le Canada s'attend à prendre une part active aux délibérations à cet égard. En raison, cependant, des efforts soutenus qui devront être fournis dans le but d'achever l'examen de points reportés de la session de 1990, il se pourrait que la question de l'information objective ne fasse pas cette année l'objet d'une étude approfondie. ■

Le Canada préside le Comité spécial

Le Canada préside les travaux du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique durant la session de 1990 de la Conférence du désarmement (CD). La présidence alterne chaque année entre les membres du groupe des pays socialistes, du groupe des pays occidentaux et du Groupe des 21 (pays neutres et non alignés). Le Canada assume la présidence en tant que candidat du groupe des pays occidentaux.

La CD est le seul organisme multilatéral mandaté par les Nations Unies pour négocier les questions de limitation des armements et de désarmement. Elle tient deux sessions par année à Genève, au printemps (de février à avril) et à l'été (de juin à août). Conformément à la résolution adoptée par consensus par l'AGNU à sa trente-neuvième session le 12 décembre 1984,

la CD décidait, le 29 mars 1985, de créer un Comité spécial à qui serait confié le dossier de la limitation des armements et de l'espace extra-atmosphérique.

En 1990, le Comité a reçu pour mandat de la CD de continuer d'étudier et d'identifier, grâce à un examen général et de fond, les questions liées à la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Dans son allocution du 13 mars devant le Comité spécial lors de la première réunion de cet organisme cette année, l'ambassadeur du Canada à la CD, M. Gerald Shannon, a fait observer que le Canada s'intéresse depuis plusieurs années aux travaux du Comité et qu'il y a affecté des ressources importantes. Il a ajouté que, malgré la difficulté de s'entendre sur les moyens concrets d'empêcher la course aux armements dans l'espace, cet intérêt n'avait pas

diminué car, en dépit des frustrations, le Canada reconnaît l'importance à long terme des questions en cause.

M. Shannon a noté que, dans une perspective immédiate, la prévention de cette course est étroitement liée à la stabilité stratégique de la planète. Il a en outre souligné l'importance de la question à plus long terme, faisant remarquer que nul ne peut prédire avec quelque autorité ou quelque certitude que ce soit les ramifications réelles, sur les plans politique, économique, culturel et intellectuel, de nos incursions dans l'espace. L'ambassadeur a précisé qu'il est par ailleurs probablement impossible d'en sous-évaluer l'importance. Enfin, il a invité le Comité à prendre en compte dans une optique responsable et à long terme les divergences de vues légitimes exprimées en son sein et à adopter une attitude positive face à son travail. ■